

Année Pastorale 2021-2022

6^e Dimanche du temps ordinaire: 13 février

La réouverture de nos églises

Nous sommes très heureux de pouvoir enfin vous accueillir dans nos (vos) églises !

Vous nous avez manqué !

Le 26 décembre, a été le dernier dimanche où nous avons célébré ensemble.

Je vous rappelle que dès le début de la pandémie, nos églises sont des lieux très sécuritaires; nous respectons les consignes.

Pour la réouverture des églises, les mêmes consignes sanitaires sont en vigueur: la distanciation, le masque de procédure en tout temps, la désinfection des mains à l'entrée et le passeport vaccinal.

Pour faciliter l'accueil, dès cette semaine remettons à nos paroissiens, un LAISSEZ-PASSER SANITAIRE après avoir vérifié la preuve vaccinale. Il s'agit d'un petit carton plastifié, surtout pour ceux et celles qui fréquentent nos églises régulièrement.

Ce laissez-passer est valide uniquement pour les églises Saint-Martin et Saint-Pie-X. Depuis lundi dernier le 7 février les églises sont ouvertes et dans nos églises nous avons repris les célébrations dès **le mardi 8 février**. Nous reprenons l'horaire habituel des célébrations.

Nous continuons de diffuser des célébrations de la fin de semaine, disponibles sur la page Facebook. Horaire des célébrations diffusées : - dimanche: 10h ou 11h30

Dans votre calendrier

15 février	Partage biblique à St-Pie-X (groupe de l'après-midi et du soir)
19-20 février	Distribution des reçus d'impôt 2021 (dans nos églises)
26-27 février	Distribution des reçus d'impôt 2021 (dans nos églises)
27 février	Assemblée des paroissiens à l'église Saint-Pie-X (Élection des marguilliers) après la messe de 10h
2 mars	Mercredi des Cendres
6 mars	1 ^{er} Dimanche du Carême

Paroisses fusionnées

Depuis le 1^{er} janvier 2022 nos deux paroisses sont officiellement fusionnées. Nous sommes devenus une seule paroisse avec deux églises. **Paroisse Saint-Martin** avec l'église Saint-Martin et l'église Saint-Pie-X.

Concrètement :

- les deux églises demeurent ouvertes
- l'horaire des messes n'est pas changé
- nous avons **un conseil de Fabrique** au lieu de deux
- pour faire un don par chèque, pour payer une messe par chèque **on le fait uniquement au nom de la Paroisse Saint-Martin.**

Boite à suggestion

À l'arrière de nos églises vous trouverez une boîte à suggestion. Nous invitons nos paroissiens à faire des suggestions d'ordre pastoral ou liturgique pour améliorer ou vivifier la communauté paroissiale. Toutes les suggestions seront analysées et nous vous informerons d'éventuels suites. Vous n'êtes pas obligés de signer; cependant, si vous voulez qu'on discute davantage de votre projet, vous pouvez nous laisser vos coordonnées pour qu'on puisse communiquer avec vous. Sûrement, pendant que nos églises ont été fermées, vous avez pensé à la vie de votre paroisse. Les boîtes resteront à l'arrière de l'église jusqu'à la fin février 2022.

Comité de liturgie



Bienheureux - Malheureux

Le message des béatitudes nous est toujours présenté comme le résumé du message du Christ. Chez Matthieu, il est dit huit fois « Bienheureux » et chez Luc, on retrouve quatre fois : « Bienheureux » et quatre fois « Malheureux ». Bienheureux est un mot araméen qui veut dire : « Lève-toi debout ». Alors que dit Jésus? Ne te laisse pas écraser malgré les difficultés de la vie, lève-toi debout et resplendis. On a le droit d'être affaibli un temps devant une épreuve, mais on a le devoir de se relever.

Malheureux n'est pas une malédiction ou un souhait de malheur. Il s'agit d'un autre mot araméen qui se traduit par : « Pauvre toi » ou encore « Hélas c'est dommage ». « Pauvre de petit moi » dirait le « Sol » des émissions de notre enfance (alias : Marc Favreau). Pauvre riche qui n'avez que vos richesses pour vous valoriser et vous donner de l'importance. Pauvre vous qui ne cherchez que les jouissances et qui serez anéantis à la première épreuve.

On raconte que pour établir le régime communiste en Russie, on avait fait appel à un acteur russe très apprécié par l'ensemble du peuple. Il devait, au cours d'une pièce de théâtre où était rassemblé une grande quantité de Russes, prendre une bible, l'ouvrir à la page des béatitudes, en lire les quatre premières puis refermer le livre et le tirer à bout de bras en disant : « Voyez ce que nous vivons : le Christ a vraiment manqué son coup. Les riches sont de plus en plus riches et ils exploitent les pauvres alors que les pauvres sont de plus en plus misérables et sans défense. »

L'acteur en question est un croyant convaincu et engagé au nom de sa foi. Les autorités du régime communiste l'ont menacé du martyr s'il ne jouait pas la scène demandée. Arrive le moment prévu : il oublie d'ouvrir la bible, il cite le passage des béatitudes par cœur puis réalisant son erreur, il dit : « On m'a obligé à vous dire que le Christ a manqué son coup... je ne peux vraiment pas croire que Dieu a déjà dit son dernier mot. Vive cet appel à rester debout malgré les conditions harassantes de nos vies que nous lance le Christ. L'homme n'est grand que lorsqu'il se tient debout au cœur de ses épreuves... » Notre acteur a immédiatement connu le martyr.

N'oublions pas que les évangiles sont écrits dans un contexte de persécution des chrétiens... et ils sont offerts comme des invitations à vaincre les obstacles de la foi tout en ne réduisant jamais nos vies à du conventionnel ou de l'ordinaire. Ne devenons jamais des croyants moroses et défaitistes, qui attirent sur eux la pitié des autres. Christ est ressuscité : à nous d'en être témoin. Alléluia. »

Gilles Baril, prêtre

COMMUNIQUÉ

LES COMMUNAUTÉS DE FOI DEVRAIENT POUVOIR PRATIQUER UN ACCUEIL INCONDITIONNEL

Montréal, le 7 février 2022 – La Table interreligieuse de concertation se réjouit de la réouverture des lieux de culte du Québec, autorisée à compter du 7 février, après de trop longues semaines de fermeture. Plusieurs de ses membres expriment toutefois un malaise profond face à l'imposition du passeport vaccinal à l'entrée de ces lieux essentiels, dont la mission implique l'accueil inconditionnel. Afin de sensibiliser les autorités gouvernementales à l'importance de la réouverture rapide des lieux de culte, des membres de la Table interreligieuse ont discuté à plusieurs reprises avec la direction nationale et des directions régionales de la Santé publique, ainsi qu'avec des membres de l'Assemblée nationale et des représentants des principaux partis politiques. À chaque occasion, on a souligné que l'imposition sans nuance du passeport vaccinal représentait un problème considérable pour plusieurs communautés de foi, même si certaines d'entre elles l'acceptent comme un compromis consenti de façon temporaire au nom du bien commun.

La Table souhaite que cette obligation soit levée dès que possible pour l'ensemble des lieux de culte et que les rassemblements religieux soient régis selon des règles semblables à ceux des groupes communautaires d'entraide et de soutien, pour lesquels aucune preuve vaccinale n'est requise. Un compromis temporaire acceptable serait de revenir

aux règles qui prévalaient jusqu'à la mi-décembre 2021, qui laissaient le choix aux communautés de demander le passeport vaccinal ou non. Chaque option impliquait qu'un nombre distinct de personnes pouvaient être admises dans le lieu de culte.

L'accueil dans les lieux de culte est généralement effectué par des bénévoles, motivés par leur foi et leur souci des autres. Depuis le début de la pandémie, ces bénévoles expliquent et font respecter les protocoles sanitaires établis en collaboration avec la Santé publique (port du masque, distanciation, lavage des mains, etc.). C'est en grande partie grâce à ces personnes que les lieux de culte ne sont pas des lieux d'éclosion. Plusieurs de ces bénévoles trouvent cependant inconcevable de se retrouver dans l'obligation légale de refuser l'accès à un lieu de prière, de recueillement et de communion, à quiconque n'aurait pas de passeport vaccinal en règle.

Les membres de la Table constatent aussi que la question du passeport vaccinal divise profondément certaines communautés de foi. Elle invite donc toutes les communautés et toutes les personnes croyantes à faire preuve de patience et de solidarité, les unes envers les autres, en ces temps difficiles pour toutes et tous.

Source : Table interreligieuse de concertation du Québec

L'agente et le Comité porteur

Bonjour, je m'appelle Hélène Prévost. Je suis agente de



pastorale sociale, mandatée par l'archevêque de Montréal pour œuvrer dans les sept paroisses de

l'ouest de Laval. Je suis engagée, avec des gens du milieu, à rendre concrète la dimension sociale de la foi. Le comité porteur, formé de membres des communautés chrétiennes, et moi définissons des priorités d'actions selon les besoins des milieux. J'établis des liens avec les organismes de nos quartiers. Je participe à leurs actions en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de précarité, dans un esprit de justice et d'équité.

Le Comité porteur :

- soutient l'agente de pastorale sociale
- définit les priorités
- élabore un plan d'action
- recherche des ressources et intervient auprès de diverses instances communautaires

Les membres :

Emmanuel Ebode, Claude Laflèche, Carmen Lanoue, Denis Leblanc, Lise Matte, Hélène Prévost.

Qu'est-ce que la pastorale sociale?

La pastorale sociale, c'est l'engagement chrétien qui cherche à instaurer plus de justice et d'équité pour favoriser l'intégration sociale des personnes vulnérables et faciliter leur participation citoyenne.

La pastorale sociale, c'est aussi accepter l'invitation de Jésus-Christ à prendre part à sa mission.

C'est une écoute et un soutien sous diverses formes pour rendre visibles la présence et l'action de Dieu dans le monde.

La mission

- Sensibiliser -
- Collaborer -
- Participer -

à la lutte contre la pauvreté et autre forme d'exclusion sociale.

Si vous souhaitez en apprendre davantage et échanger sur ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec moi; c'est avec plaisir que je vous accueillerai.

La publication

Cette publication du Comité porteur paraîtra normalement une fois par mois sur différents thèmes.

Vos offrandes dominicales

Église Saint-Martin:

12 décembre : 1 254 \$ 19 décembre : 1 745 \$
26 décembre : 2 625 \$ Janvier-Février : 1 212 \$

Église Saint-Pie-X et Résidences :

12 décembre : 3 127 \$ 19 décembre : 2 220 \$
26 décembre : 2 035 \$ Janvier-Février : 3 966 \$

Merci 

CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES

6^e Dimanche du temps ordinaire

11h Oasis St-Martin

Solange Crête (Offrande de funérailles)

Samedi le 12 février :

16h St-Pie-X

Willy Bédard (Offrande de funérailles)

Dimanche le 13 février :

8h30 St-Martin

Pour les paroissiens (Le curé)

10h St-Pie-X

Jean-Marie Reynold Nemorin (Son épouse Yvrose Nemorin)

11h30 St-Martin

Jacques Chouha (La famille)

Mardi le 15 février :

16h St-Martin

Simone Debf, 3^e ann. (Sa soeur Nadia)

Mercredi le 16 février :

8h30 St-Pie-X

Willy Bédard (Offrande de funérailles)

Judi le 17 février :

16h St-Martin

Francesco Tata (Offrande de funérailles)

Vendredi le 18 février :

8h30 St-Pie-X

Willy Bédard (Offrande de funérailles)

7^e Dimanche du temps ordinaire

11h Oasis St-Martin

Thérèse Deshaies (Offrande de funérailles)

Samedi le 19 février :

16h St-Pie X

Willy Bédard (Offrande de funérailles)

Dimanche le 20 février :

8h30 St-Martin

Madeleine Ouimet (Famille Jacques Bigras)

10h St-Pie-X

Pour les paroissiens (Le curé)

10h Boisé Notre-Dame

Marcel Racette (Offrande de funérailles)

11h30 St-Martin

Thérèse Bertrand Beaulieu (Marguillers de la paroisse)

Simone Barbe-Montreuil (Sa cousine Jeannine)